

DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES A TITRE ACCESSOIRE

(loi n°2016-483 du 20 avril 2016 – Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020)

Ce formulaire est à envoyer au secrétariat de votre circonscription de rattachement, après visa de l'employeur secondaire.

Division des ressources humaines (DRH)

Chef de division : Christophe TAULU

Affaire suivie par : Gestion collective des enseignants du 1^{er} degré public

Mél : 24.gestcopu@ac-bordeaux.fr

NOM - PRÉNOM :

ANNEE SCOLAIRE : 2024/2025

ACTIVITE PRINCIPALE	ACTIVITE SECONDAIRE	PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION
<p>(Cocher la case correspondante)</p> <p>Grade : <input type="checkbox"/> Instituteur <input type="checkbox"/> Professeur des Écoles <input type="checkbox"/> Contractuel</p> <p>Exercice : <input type="checkbox"/> à temps complet <input type="checkbox"/> à temps partiel (quotité :) <input type="checkbox"/> à temps non complet (quotité : ...)</p> <p>Établissement d'affectation :</p> <p>Avez-vous déjà eu des autorisations de cumul d'activités au titre de l'année scolaire en cours ?</p> <p>En cas de réponse positive, veuillez décrire précisément ces activités (caractère public ou privé, durée, périodicité et horaires approximatifs, etc.)</p> <p>Fait à Le</p> <p>Signature :</p>	<p>Identité/ adresse de la structure :</p> <p>Statut : <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé</p> <p>Nature détaillée des fonctions ou du travail effectué :</p> <p>Période : du .../.../..... au .../.../.....</p> <p>Volume horaire pour l'année scolaire considérée :heures/semaine -heures/année</p> <p>Taux horaire de la rémunération :</p> <p>Montant annuel de la rémunération</p> <p>L'employeur secondaire atteste l'exactitude des renseignements relatifs à l'activité secondaire et s'engage à transmettre à l'employeur principal le décompte des sommes versées</p> <p>Signature et cachet :</p>	<p>L'IEN de circonscription</p> <p>Avis :</p> <p>Fait à Le</p> <p>Signature</p> <p>.....</p> <p>La directrice académique <input type="checkbox"/> Autorisation accordée pour l'année scolaire 2024 / 2025 Éventuelles réserves et/ou recommandations :</p> <p><input type="checkbox"/> Autorisation refusée pour les motifs suivants :</p> <p>Fait à Périgueux, le :</p> <p style="text-align: right;">L'inspectrice d'académie</p> <p style="text-align: right;">Nathalie MALABRE</p>

La présente décision ne vaut que pour l'année scolaire en cours et doit donner lieu à renouvellement annuel.